

*Déclarations de ministres*

Le commerce canado-américain de l'acier se caractérise surtout par sa nature intégrée et mutuellement avantageuse. Le Canada est le débouché le plus important pour les exportations américaines d'acier, les importations de ce produit des États-Unis équivalant en moyenne chaque année à environ 8 p. 100 du marché canadien et à plus du tiers de nos importations totales d'acier. Il n'y a aucune restriction à l'importation d'acier américain au Canada. Les producteurs canadiens d'acier primaire importent 1,30 \$ d'équipement et de matériel des États-Unis pour chaque dollar de vente aux États-Unis.

Les avantages de telles relations sont manifestes, mais nos industries partagent également les mêmes préoccupations et les mêmes problèmes concernant la situation actuelle du commerce international de l'acier. Le programme que j'annonce aujourd'hui appuiera les mesures récemment prises par le gouvernement pour faciliter l'adaptation de l'industrie sidérurgique canadienne aux conditions difficiles du commerce international de l'acier.

En août 1985, des prescriptions sur le marquage du pays d'origine ont été introduites pour les tubes et tuyaux d'acier importés. En septembre 1986, un système de surveillance des importations d'acier ordinaire a été établi en vertu de la Loi sur les licences d'exportation et d'importation. Dans le budget de février 1987, le ministre des Finances (M. Wilson) a annoncé le retrait du tarif de préférence général pour l'acier.

Comme grand élément d'un programme visant à nous aider à maintenir notre accès au marché sidérurgique américain, le gouvernement prend d'autres mesures pour garantir que nous disposons de données plus précises sur les exportations et les importations et que les fournisseurs étrangers d'acier ne servent pas du Canada pour s'infiltrer «en douce» sur le marché américain. Cet objectif sera réalisé en surveillant les exportations et les importations d'acier dans le cadre de la Loi sur les licences d'exportation et d'importation. Nous demandons l'aide et l'assentiment des partis d'opposition pour présenter bientôt une modification en ce sens.

En plus de mieux nous préparer aux complexités de notre commerce sidérurgique avec les États-Unis, cette surveillance sera très utile au gouvernement et à l'industrie pour résister aux pressions exercées aux États-Unis pour restreindre les importations canadiennes.

En outre, nous essayons de voir avec les États-Unis s'il est utile d'établir une commission mixte pour nous permettre de mieux comprendre les problèmes que nous rencontrons en Amérique du Nord en raison de la situation mondiale du commerce de l'acier. Cela me semble une initiative très valable, étant donné surtout les problèmes auxquels seront probablement confrontés les industries sidérurgiques de nos deux pays.

Enfin, il sera important que les sociétés canadiennes continuent d'agir avec prudence dans leurs exportations d'acier aux États-Unis, et qu'elles recherchent l'appui actif des intérêts publics et privés aux États-Unis qui préconisent le libre commerce de l'acier entre nos deux pays. Nous intensifierons nos efforts d'échange d'information avec les politiciens américains.

J'aimerais remercier le caucus parlementaire de l'acier, que dirige le député de Burlington (Bill Kempling), ainsi que tous les membres de la Chambre qui ont participé à l'initiative. Je

remercie tout particulièrement les sociétés sidérurgiques canadiennes et le syndicat des travailleurs de l'acier pour leur coopération au développement de cette politique. Ces efforts, conjugués aux mesures que je viens d'annoncer, contribueront grandement à maintenir notre accès à notre plus important marché d'exportation.

**M. Maurice Foster (Algoma):** Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de répondre à la déclaration du ministre portant sur la politique gouvernementale relative à l'acier. Participant au caucus de l'acier depuis quelques années, cette question m'intéresse tout particulièrement, et d'ailleurs la magnifique circonscription d'Algoma fournit une bonne part des effectifs d'Algoma Steel Corporation à Sault-Sainte-Marie.

Il va sans dire que depuis quatre ou cinq ans, l'industrie sidérurgique est incroyablement talonnée, tant aux États-Unis qu'au Canada. Il y a eu des centaines de milliers de personnes licenciées aux États-Unis. Il y a eu chez eux l'adoption du programme VRA. Si les autres aciéries du Canada ont été également éprouvées, Algoma Steel de Sault-Sainte-Marie a été lourdement éprouvée.

• (1520)

Nous sommes heureux de voir adopter cette politique. En août 1985, le gouvernement a adopté un système de contrôle de l'acier d'importation. Il était évident à l'automne de 1984, lorsque les États-Unis ont appliqué leur programme visant 17 pays exportateurs d'acier vers les États-Unis, que si le marché américain refoule quatre ou cinq millions de tonnes d'acier vers l'océan, les producteurs visés chercheront à s'infiltrer d'une façon ou de l'autre sur le marché américain. Parmi les solutions évidentes, il y avait celle de passer par le Canada qui est la porte arrière.

Le programme que le gouvernement a adopté pour contrôler les importations d'acier au Canada constituait une première étape. L'étape proposée aujourd'hui par le ministre, qui consiste à modifier la Loi sur les licences d'exportation et d'importation afin de pouvoir contrôler les exportations d'acier vers les États-Unis, constitue l'indispensable seconde étape.

Il suffit d'examiner deux événements qui se sont produits en janvier dernier. Tout d'abord, notre part du marché américain de l'acier a atteint 5 p. 100 en janvier. En décembre, elle atteignait 4,7 p. 100. C'est un niveau d'importations bien supérieur à celui que le Canada connaissait naguère. Le sénateur Heinz a donc présenté un projet de loi au Sénat américain dans lequel il proposait certains moyens draconiens pour limiter les importations d'acier en provenance du Canada, de la Suède et de Formose.

Il importe donc à mon avis que le gouvernement mette en oeuvre un programme de surveillance des importations. Nous constatons que des quantités considérables d'acier nous arrivent en provenance de pays qui ont accepté de restreindre volontairement leurs exportations vers les États-Unis. On pourrait mettre en place un mécanisme pour ajouter ces importations vers les États-Unis qui transitent par le Canada au contingent applicable à ces pays.